Initiatives ministérielles

Ainsi, une disposition du projet de loi protégera les employés qui perdent de l'argent à la suite d'une faillite en leur donnant une sorte de droit sur toutes les entreprises du pays. Cela vise les entreprises publiques qui ne font pas faillite, ainsi que les entreprises privées. Il s'agit, en fait, d'une mesure d'assurance-chômage, d'un petit prolongement du principe en question.

Les députés ont des convictions et ils ne prisent guère la taxe. Mais il est étonnant, monsieur le Président, de voir à quel point on n'entend pas souvent parler des sommes déboursées. Pesonne ne se plaint qu'on donne de l'argent aux gens, ni ne conteste que ces gens méritent de l'argent: ils sont les victimes d'une faillite simplement parce qu'ils travaillent pour le mauvais employeur au mauvais moment. Les plaintes que nous entendons concernent la façon de percevoir les sommes.

Nous avons discuté du décorum à la Chambre. Cette question soulève les passions, car c'est notre image de députés qui est en cause et l'image de notre institution face au public. Les gens ont du bon sens et, quand nous n'agissons pas de manière responsable, quand nous n'examinons pas les deux côtés de la médaille, les dépenses et les revenus, quand nous essayons de prétendre que quelque chose est gratuit ou qu'on peut continuer d'emprunter à tout jamais, nous perdons notre crédibilité auprès d'eux.

Dans nos débats, si nous étions tous plus résolus à faire preuve de sens pratique ainsi qu'à accepter nos différends tout en allant au fond des choses—pour donner de l'argent, il faut des revenus—et en analysant ensemble la meilleure façon de s'y prendre, notre crédibilité face au public augmenterait; les gens trouveraient que nous avons nous—mêmes plus de bon sens. En nous manifestant plus de respect les uns envers les autres, notre réputation s'améliorerait et ce serait une bonne chose pour notre démocratie.

J'ai pris la parole aujourd'hui pour vous faire part un peu de mon expérience personnelle. Les dispositions de ce projet de loi concernant la protection des petits entrepreneurs qui approvisionnent des entreprises qui font faillite, sont très positives. La protection des travailleurs est très positive. Le désaccord porte sur la question de savoir d'où doivent provenir les fonds nécessaires pour venir en aide aux employés.

Je crois que les vaillants députés de cette Chambre sont disposés à étudier le projet de loi au comité permanent. Je crois qu'ils sauront proposer un amendement ou deux permettant de satisfaire tous les partis, de sorte que tous soient convaincus que nous devons faire preuve de responsabilité dans ce projet de loi, qu'il faut avoir des revenus pour pouvoir dépenser et qu'on ne peut continuer d'emprunter à tout jamais.

Si les députés de l'opposition estiment qu'on n'a qu'à emprunter, le comité sera alors très divisé. Mais, s'ils conjuguent leurs efforts aux nôtres pour trouver des façons d'améliorer un peu ce que nous avons maintenant ici, ils trouveront des alliés, voire des guides, en nous les membres du gouvernement. Les membres du gouvernement sont aussi inquiets que les autres députés de l'aspect pratique ou réalisable de telle ou telle disposition.

Ce que je déplore, c'est que l'amendement des néodémocrates dont nous discutons actuellement mette un frein au projet de loi sur la faillite. L'adoption de cet amendement entraînerait la suppression du projet de loi. Depuis 12 ans que je suis à la Chambre, tous disent que cette loi doit être modifiée. Mais voilà que les néo-démocratres prennent finalement la parole pour proposer une motion qui causerait la perte du projet de loi et laisserait la loi inchangée. Nous trouvons que c'est inacceptable.

J'espère que les néo-démocrates prendront la parole plus tard aujourd'hui et qu'ils demanderont le consentement unanime de la Chambre pour retirer leur amendement. Je peux leur garantir au nom de mes collègues que nous ferions un accueil favorable à une telle suggestion.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je me réjouis de la participation du député au débat. J'ai écouté très attentivement son intervention. J'ai deux choses à lui dire.

Tout d'abord, le processus d'étude en comité par lequel nous venons de passer a été très complet. Nous n'avons négligé aucun détail. Nous avons en effet trouvé dans le projet de loi de nombreux détails qui laissaient beaucoup à désirer. Les membres du comité ont reconnu à l'unanimité les lacunes que nous y avons reprérées et ont accepté à l'unanimité les solutions visant à y remédier.